



LE 6 JUIN 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 6 juin 2016 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : Siège du maire vacant
Siège numéro 6 vacant

7639-060616 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

. C.C.U.

- . Rapport des permis mai 2016

. ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire mai 2106
- . Rapport financier 2015 de la Ville de Beupré
- . Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement de zonage numéro 1192
- . Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement de lotissement numéro 1193

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 3545, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 365 et que le nombre de demande inscrite fut de zéro (0).

7640-060616 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

7641-060616 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1600775 à 1600836	816 204,63 \$
Journal des chèques 1600837 à 1600857	251 334,80 \$
Journal des chèques 1600858 à 1600912	96 092,73 \$
Journal des chèques 1600913 à 1601004	80 128,60 \$
Journal des chèques 1601005 à 1601024	232 783,34 \$

7642-060616 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2015 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le coût net d'opération et d'immobilisations de l'année 2015 de la d'épuration des eaux usées est de 627 986 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget net d'opération et d'immobilisations de la station de 2015 est de 693 130 \$,

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le montant prévisionnel 2015 et le coût réel 2015 est donc de 65 144 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

QUE soit remboursée auxdites municipalités la somme de 65 144 \$ sans taxes ventilée de la façon suivante :

Municipalité de Saint-Joachim (6,76%) :	4 392 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (20,76%) :	14 524 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (26,53%) :	16 952 \$
Ville de Beaupré (45,95%) :	<u>29 276 \$</u>
Total :	65 144 \$

QUE ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

7643-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2015 du poste de pompage PB2 concernant la part de la Municipalité de Saint-Joachim est inférieur aux prévisions budgétaires de 2015, soit 5 989 \$ (réel) au lieu de 10 001 \$ (budget), soit un écart de 4 012 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Joachim le montant de 4 012 \$ sans taxes.

7644-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2015 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit 12 736 \$ (réel) au lieu de 18 500 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 5 764 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

7645-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 64 177 \$ (réel) au lieu de 75 620 \$ (budget), soit un écart de 11 443 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de diminuer la quote-part et de rembourser à la Municipalité de Saint-Joachim la somme de 11 443 \$ sans taxes.

7646-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'ÉCOCENTRE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le partage d'un écocentre avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 de l'écocentre commun servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 31 446 \$ (réel) au lieu de 29 928 \$ (budget), soit un écart de 1 518 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim l'ajustement de sa quote-part basée sur la population permanente (30 %) d'un montant de 456 \$ (30 % x 1 518 \$) (sans taxes).

7647-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 pour le service commun de déneigement servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 192 858 \$ (réel) au lieu de 215 211 \$ (budget), soit un écart de 22 53 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée en partie sur le prorata des kilomètres des voies déneigées d'un montant total de 22 353 \$ (sans taxes).

7648-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNE LA PLUME D'OIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de la bibliothèque avec la Ville de Beupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 pour la bibliothèque commune servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 8 787 \$ (réel) au lieu de 8 338 \$ (budget), soit un écart de 449 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part soit le montant de 449 \$ sans taxes.

7649-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGE PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de

pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2015 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2015, soit 8 326 \$ (réel) au lieu de 15 692 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 7 366 \$ plus taxes.

7650-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR L'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2015 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2015, soit 147 502 \$ (réel) au lieu de 189 164 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 41 662 \$ plus taxes.

7651-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2015 sont moindres que les prévisions budgétaires 2015, soit 98 623 \$ (réel) au lieu de 106 045 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sa quote-part d'un montant total de 7 422 \$ (sans taxes).

7652-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION COMMUN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention commun du service de sécurité incendie entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 4 667 \$ (réel) au lieu de 4 070 \$ (budget), soit un écart de 597 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim la somme de 597 \$ sans taxes.

7653-060616 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART 2015 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION COMMUN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente intermunicipale relativement au service de prévention commun du service de sécurité incendie entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2015 de la prévention du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2015, soit de 5 290 \$ (réel) au lieu de 4 613 \$ (budget), soit un écart de 677 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim la somme de 677 \$ sans taxes.

7654-060616 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1064 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC POUR AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET LA MISE AUX NORMES DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PAR UNE USINE DE FILTRATION, COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 14 500 000 \$, REMBOURSABLE SUR 20 ANS**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 1064 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 13 296 000 \$;

ATTENDU QU'II existe un solde de 1 204 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'II y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 1064 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 1064 soit réduit de 14 500 000 \$ à 13 296 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

7655-060616

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1129 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES (CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL) DES RUES PRÉVOST, CÔTÉ, BEAUREGARD ET ROYALE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 880 000 \$, REMBOURSABLE EN 40 ANS

ATTENDU QUE la Ville de Beupré a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 1129 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 638 500 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'II existe un solde de 2 241 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'II y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 1129 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 1129 soit réduit de 4 880 000 \$ à 2 638 500 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

7656-060616

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1136 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOUL. SAINTE-ANNE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 6 388 000 \$, REMBOURSABLE EN QUARANTE (40) ANS

ATTENDU QUE la Ville de Beupré a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 1136 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 3 630 400 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'II existe un solde de 2 757 600 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'II y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 1136 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 1136 soit réduit de 6 639 800 \$ à 3 630 400 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

7657-060616 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1156 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LA MISE AUX NORMES D'UN TRONÇON DU BOUL. BÉLANGER, COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 643 675 \$, REMBOURSABLE EN QUINZE (15) ANS**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 1156 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 424 600 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'II existe un solde de 207 690 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'II y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 1156 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 1156 soit réduit de 643 675 \$ à 424 600 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

7658-060616 **SOIRÉE-BÉNÉFICE DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (150 \$)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner l'autorisation donnée à M. Serge Simard afin de participer à la soirée-bénéfice et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

7659-060616 **FADOQ – PRÊT SALLE COURS DE DANSE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la FADOQ à utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire le mardi de 19 h à 21 h, les mercredi et jeudi de 10 h à 11h et le jeudi de 19 h à 20 h pour la saison 2016-2017 dans la mesure où la salle est disponible. Il est clairement entendu que la FADOQ sera responsable du ménage de la salle.

7660-060616 **MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT (Rue de la Traverse)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme Tremblay Bois Mignault afin de préparer une mise en demeure à Lancar Immobilier inc. concernant les problèmes de refoulements dénoncés à la Ville aux 65 et 69 rue de la Traverse.

7661-060616 **ABROGER RÉOLUTION #7480-010216 (VENTE DE TERRAINS À CARON & GUAY)**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'abroger la résolution #7480-010216 adoptée le 1^{er} février 2016.

7662-060616 **VENTE DE TERRAINS À 9338-6191 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de vendre, sans garantie légale, à la compagnie 9338-6191 Québec inc. les terrains connus comme étant les lots 5 889 228, 4 459 886, 3 681 154, 3 681 152, 3 681 155, 3 681 153 et 5 701 962 au coût de 1,63 \$ le pied carré aux conditions suivantes :
 - i. à la construction d'un bâtiment sur les terrains ci-haut décrits avant le 31 décembre 2017, à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre, lesdits terrains à la Ville au prix payé moins 5%, à titre de dommage et préjudice causés à la Ville;
 - ii. les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur;
 - iii. l'acheteur s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes autres lois régissant le type d'entreprise qu'il compte exploiter;
 - iv. la transaction notariée devra être conclue dans un délai de 60 jours à compter de la présente;
- b) d'autoriser le maire ou le maire suppléant et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

7663-060616 **REMBOURSEMENT À RICHARD LAMPRON**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser à Richard Lampron la somme de 900 \$ à titre de remboursement des pénalités et des intérêts dus au ministère du Revenu pour l'utilisation du véhicule de la ville.

7664-060616 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1201 INTERDISANT LA CIRCULATION DES CAMIONS SUR CERTAINS CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 2 mai 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1201 intitulé : « *Règlement interdisant la circulation des camions sur certains chemins sur le territoire de la municipalité.* »

7665-060616 **PROJET DE RÉNOVATION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (130, RUE DE LA FALAISE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 130, rue de la Falaise a déposé un croquis pour une demande de permis pour la construction d'une galerie avec toit permanent modifiant ainsi l'apparence extérieure du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, tous travaux qui modifient l'apparence extérieure d'un bâtiment dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction de la galerie avec toit permanent suivant le croquis déposé.

7666-060616 **PROJET DE RÉNOVATION – 11310, AVE ROYALE**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 11 310, avenue Royale ont déposé des photos et un devis pour une demande de permis pour des travaux de rénovation de la toiture affectant l'apparence extérieure du bâtiment;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale qui entrera en vigueur au mois de juin 2016, l'immeuble est répertorié comme bâtiment ancien d'intérêt architectural et patrimonial;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196, le projet de rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment est assujetti à l'approbation par le conseil municipal d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des photos et du devis déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal quant au revêtement extérieur du toit de type tôle à baguette pincée et de type tôle à la canadienne;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

Que le permis ne pourra être émis que lorsque le règlement 1196 sera en vigueur de même que le début des travaux.

7667-060616 **PROJET DE CONSTRUCTION – GALERIE ET BÂTIMENT ACCESSOIRE ATTENANT (70, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 70, rue des Pignons ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une galerie et d'un cabanon sous la galerie et attenant au bâtiment modifiant ainsi l'apparence extérieure du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1044, tous travaux modifiant l'apparence extérieure d'un bâtiment dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que les travaux assurent le respect de l'architecture du bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon.

7668-060616 **PLANTATION D'ARBRES (AUGMENTATION DU BUDGET)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'augmenter d'un montant de 5 000 \$ le poste budgétaire #03-961-00729-06 à même le poste 03-961-00-729-01.

7669-060616 **MÉTHODE DE CALCUL STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'EAU**

ATTENDU la méthode de calcul de la population utilisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le formulaire de l'usage de l'eau potable;

ATTENDU que la méthode de calcul utilisée par le MAMOT impute l'ensemble de la production d'eau potable d'une municipalité à uniquement à la population permanente;

ATTENDU que les citoyens des villes banlieue-dortoir se déplacent le jour pour aller travailler dans les villes de centralité, augmentant ainsi la consommation d'eau potable des villes de centralité et diminuant la consommation d'eau potable des villes banlieue-dortoir;

ATTENDU que les citoyens des villes banlieue-dortoir qui vont séjourner à leur résidence secondaire dans les villes de villégiatures augmentent la consommation d'eau potable des villes de villégiature et diminuent la consommation d'eau potable des villes banlieue-dortoir;

ATTENDU que les villes de villégiatures et de centralité ont une population non permanente importante, augmentant ainsi leur consommation d'eau potable;

ATTENDU que le MAMOT attribue injustement cette consommation d'eau potable uniquement et totalement à la population permanente, ce qui ne représente pas la réalité et fausse les résultats du formulaire de l'usage de l'eau potable et de ses conclusions;

ATTENDU que cette méthode de calcul est injuste et pénalise les villes de centralité et de villégiature en les forçant entre autres à installer des compteurs d'eau sur la base d'une méthode de calcul qui fausse la quantité d'eau moyenne par résident permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de demander à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire afin qu'une solution soit apportée à cette problématique qui pénalise plusieurs municipalités;
- b) de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconsidérer sa méthode de calcul en permettant d'accroître la population permanente en considérant la population dite « non permanente ».

7670-060616 **EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT PRÉPOSÉ TONTE DE PELOUSE (REMPLACEMENT)**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. Jérôme Dionne à titre d'étudiant préposé à la tonte de pelouse au tarif horaire de 12,85 \$ selon la politique salariale en vigueur.

7671-060616 **MANDAT À CIMA – ÉMISSAIRE PLUVIAL SECTEUR RUE DUPONT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme «CIMA » afin de préparer une étude d'alternatives et rapport de concept au montant maximum de 11 000 \$ plus les taxes, le tout suivant l'offre de services datée du 17 mai 2016. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7672-060616 **REMPACEMENTS EMPLOYÉS TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'embaucher Gaétan Pelletier pour le remplacement du congé de paternité de Sébastien Dupont pour la période du 6 juin jusqu'à la mi-septembre 2016;
- b) d'embaucher, sur appel, M. Réjean Boucher pour combler les autres absences.

7673-060616 **DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux de l'avenue Royale.

7674-060616 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES DE L'ÉCOCENTRE**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour la collecte, le transport et le traitement des matières de l'écocentre;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres, la liste des soumissionnaires à inviter et l'estimé des coûts;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation, la liste des entreprises invitées à soumissionner et l'estimé des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

7675-060616 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 – ENTREPRISES GNP – TRAVAUX AVE ROYALE**

Considérant les recommandations positives de la firme CIMA+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #4 des travaux de l'avenue Royale Ouest;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 101 769,62\$ plus les taxes soit 117 009,62 \$ et payable par le règlement 1171, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7676-060616 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #12– UNIGERTEC – CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Considérant les recommandations positives de la firme MDA Architectes et de M. Denis Boucher concernant le paiement du décompte progressif #12 des travaux de construction du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 924 045,50 \$ plus les taxes soit 1 062 421,32 \$ et payable par le règlement 1177, le tout conditionnellement à la réception des quittances.

7677-060616 **AUTORISATION DE PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE STANTEC – CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS - FACTURE 1038701**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Stantec de la facture #1038701 au montant de 15 000,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 17 246,25 \$ et payable par le règlement d'emprunt numéro 1177.

7678-060616 **PARTICIPATION DE LA VILLE À LA JOURNÉE DE LA CULTURE**

ATTENDU la mise en place d'un évènement de 2 jours qui se tiendra les 1^{er} et 2 octobre 2016 dans le cadre des journées de la Culture;

ATTENDU que le comité organisateur sera composé de Mme Céline Arsenault, de citoyens et de M. Gilles Carrier, à titre de représentant de la Ville;

ATTENDU le budget préliminaire présenté au montant de 6 250,00 \$;

ATTENDU que le comité organisateur s'engage à trouver des partenaires financiers pour assurer le succès de cet évènement. L'objectif serait de recueillir une somme approximative de 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que la Ville contribue à cet événement en contribuant financièrement jusqu'à un montant maximum de 3 000 \$. Ce montant devra servir à payer directement certains fournisseurs et les factures devront être libellées au nom de la Ville de Beupré. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7679-060616 **AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE M. CAROL SIMARD**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'augmenter les heures de travail de M. Carol Simard de 29,75 heures à 40 heures par semaine. Toutes les autres clauses demeurent inchangées.

7680-060616 **EMBAUCHE ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Xavier Lampron. Le tarif horaire sera de 13,10 \$ selon la politique salariale en vigueur.

7681-060616 **VÉLIRIUM - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que la Coupe du monde UCI de vélo de montagne du Mont Sainte-Anne 2016 qui se tiendra du 5 au 7 août 2016;

ATTENDU que le Vélirium évalue les retombées économiques à plus de 4 millions de dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la Ville de Beupré verse la somme de 12 000 \$ à la Corporation Coupe du monde de vélo de montagne inc. à titre d'aide financière.

7682-060616 **DEMANDE DE COMMANDITE – PARTICIPANTES DE LA TROUPE DE DANSE ULTRA SOUND**

ATTENDU la participation de la troupe de danse de compétition « Ultrasound » du Studio Danse Ultra à la Coupe du monde Mont-Tremblant;

ATTENDU que 4 participantes sont des citoyennes de Beupré;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses jeunes dans l'atteinte de leurs objectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à :

- Sophie Desgagnés
- Billie Ouellet
- Alicia Saillant
- Adèle Caron

la somme de 125 \$ à chacune des participantes et de leur souhaiter la meilleure des chances.

7683-060616 **COMMANDITE COUPE DU QUÉBEC CLUB DE KAYAK DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 500 \$ au Club de kayak de la Côte-de-Beaupré à titre de commandite pour le plan de visibilité pour la compétition de kayak pour la Coupe du Québec qui se tiendra les 11 et 12 juin.

7684-060616 **CLUB DE KAYAK DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – MONTAGE DU SLALOM**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le prêt d'un employé du service des loisirs une (1) journée pour le montage et une (1) journée pour le démontage du slalom.

7685-060616 **AUTORISATION DE PAIEMENT MDA ARCHITECTES SERVICES D'ARCHITECTURE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS FACTURE 95709**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement à MDA Architectes de la facture #95709 au montant de 11 000 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 12 467,25 \$ et payable par le règlement d'emprunt numéro 1177.

7686-060616 **AUTORISATION DE PAIEMENT – HYDRO-QUÉBEC – CENTRE MULTIFONCTIONNEL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Hydro-Québec de la facture # 639774 au montant de 60 195,70 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7687-060616 **AUTORISATION STATIONNEMENT ET ANIMATION MUSICALE POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

ATTENDU l'évènement Le Grand défi Pierre Lavoie les 16 et 17 juin prochains;

ATTENDU la demande importante de stationnements;

ATTENDU également qu'il y aura de l'animation musicale le 16 juin de minuit à 4 h 30 a.m.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le stationnement dans les rues des Coteaux et de l'Érablière dans la nuit du 16 juin au 17 juin soit de minuit à 10 h 30;
- b) d'autoriser l'animation musicale le 16 juin de minuit à 4 h 30 a.m.

7688-060616 **ENSEMENCEMENT PARC FAUBOURG DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'ensemencement du Parc Faubourg de la Crête au montant de 2 116,00 \$ plus les taxes soit 2 432,87 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7689-060616 **RÉGIE DE L'ARÉNA – DEMANDE D'APPUI POUR LE PROGRAMME INFRASTRUCTURE CANADA 150**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'appuyer la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré dans leur demande de subvention au programme Infrastructure Canada 150.

7690-060616 **TERRAIN DE SOCCER – MISE À NIVEAU**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la mise à niveau du terrain de soccer pour un montant supplémentaire de 4 276,85 \$. Ces montants seront appropriés à même les postes budgétaires suivants :

Des postes budgétaires suivants:

Poste	Objet	Montant
02-701-90-691-01	Déjeuner des bâtisseurs	3 000,00 \$
02-701-54-526-00	Entretien équipement balle molle	500,00 \$
02-701-52-498-00	Activités semaines de relâche	776,85 \$

Au poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
03-971-30-721-03	Loisirs Réfection terrain soccer	4 276,85 \$

7691-060616 **DÉMISSION DE M. CAMILIEN LACHANCE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Camilien Lachance à titre de pompier à temps partiel.

7692-060616 **VIREMENT BUDGÉTAIRE – POUR FORMATION DE POMPIERS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'augmentation du budget de la formation des pompiers pour un montant de 2 395,00 \$. Ce montant sera approprié à même le poste budgétaire suivant :

Du poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
01-381-790-010	Aide financière formation pompier	2 395,00 \$

Au poste budgétaire suivant:

Poste	Objet	Montant
02-220-00-454-00	Formation pompiers	2 395,00\$

7693-060616 **FONDS RÉSOLU**

CONSIDÉRANT la fermeture en 2009 du Moulin à papier d'Abitibi Bowater à Beauré;

CONSIDÉRANT la mise en place par le gouvernement du Québec du « Fonds Résolu » dans la foulée de cette fermeture: fonds dédié à la relance et à la diversification économique des municipalités touchées;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Beauré, maintes fois exprimée, d'appuyer le développement de projets structurants permettant de développer l'emploi sur son territoire;

CONSIDÉRANT les récents développements survenus dans le dossier du développement du Centre des congrès Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que ce projet est ciblé comme une priorité dans les outils de planification stratégique de la région, dont le Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la Côte-de-Beauré porté par Développement Côte-de-Beauré;

CONSIDÉRANT que le Centre des congrès Mont-Sainte-Anne doit être un équipement au service des intérêts de toute la communauté de Beauré et de la Côte-de-Beauré;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beauré accepte d'agir comme partenaire de la Ville de Beauré dans la réalisation d'importantes rénovations au Centre des congrès Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que Développement Côte-de-Beauré met en place un comité de gestion du projet de Centre des congrès Mont-Sainte-Anne, comité auquel participe la Ville de Beauré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que la Ville de Beauré invite Développement Côte-de-Beauré à présenter une demande de 1,5 million de dollars au gouvernement du Québec, via le Fonds Résolu, afin d'investir cette somme spécifiquement dans le projet de rénovation du Centre des congrès Mont-Sainte-Anne.

7694-060616 **VENTE D'UN TERRAIN À UNICO (1,65 \$/P.C.)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) de vendre, sans garantie légale, à la compagnie UNICO inc. le terrain connu comme étant le lot 5 701 960, au coût de 1,65 \$ le pied carré aux conditions suivantes :

- i. à la construction d'un bâtiment sur le terrain ci-haut décrit avant le 31 décembre 2017, à défaut de quoi, l'acheteur s'engage à revendre, lesdits terrains à la Ville au prix payé moins 5%, à titre de dommage et préjudice causés à la Ville;
 - ii. les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur;
 - iii. l'acheteur s'engage à respecter toute la réglementation de la Ville en matière d'urbanisme et toutes autres lois régissant le type d'entreprise qu'il compte exploiter;
 - iv. l'usage principal du bâtiment ne doit pas être de l'entreposage;
 - v. la transaction notariée devra être conclue dans un délai de 60 jours à compter de la présente.
- b) d'autoriser le maire ou le maire suppléant et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1203)

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement no 1005 concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec pour régir la garde de poules en milieu urbain.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1204)

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption d'un crédit de taxes au bénéfice de certaines entreprises en fonction de la politique de développement économique de la Ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Douze (12) personnes sont présentes et quelques questions et commentaires ont été émis concernant :

- Est-ce que la Ville va recevoir des redevances des éoliennes?
- Pourquoi l'ajustement de la quote-part de la Ville de Québec à l'article 4.11 de l'ordre du jour;
- Subvention de 12 000 \$ à Gestev
- Vitesse et achalandage rue des Érables
- Banc brisé en arrière du Couche-Tard à l'arrêt d'autobus

7695-060616 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 57.

Serge Simard
Maire suppléant

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe